

Emploi: les idées des entreprises en croissance

Centre d'appels à Paris. Pour faciliter le recrutement des jeunes sans expérience ni diplôme, CroissancePlus propose de créer un salaire différencié à l'embauche, un «smic jeune» qui diminuerait le coût du travail. Crédits photo : J-C.&D. Pratt/Photononstop/J-C.&D. Pratt/Photononstop Plusieurs organisations patronales non représentatives proposent de revoir le dispositif d'allègements de charges, de créer un contrat de travail unique ou encore d'assouplir les modalités de licenciement.

Il y a le feu sur le front de l'emploi. Nicolas Sarkozy l'a confirmé lors de ses vSux . Pour casser la spirale haussière du chômage, le chef de l'État a convoqué le 18 janvier prochain un sommet spécialement dédié à la lutte pour l'emploi. Son objectif? Trouver, avec les partenaires sociaux, «des mesures concrètes et applicables» dès la fin du mois. Plusieurs organisations patronales non représentatives ont demandé à y participer. Si leur présence autour de la table le jour J ne semble pas d'actualité, elles pourraient toutefois être invitées en amont à l'Élysée ou au ministère du Travail pour y présenter leurs propositions. Un «smic jeunes» L'association CroissancePlus -qui regroupe 400 entreprises en croissance- a notamment réfléchi à une dizaine de mesures pour «baisser le coût du travail, accroître la flexibilité et améliorer la compétitivité des entreprises», dicit son président,

Olivier Duha . Outre de transférer un volet de charges sociales (patronales et salariales) sur la CSG et la TVA, l'association suggère de «barémiser et rendre plus progressifs les allègements de charge sur les bas salaires». Bref, d'intégrer les exonérations existantes au barème de cotisations et de mieux les répartir sur toute la grille salariale afin de moins les concentrer au niveau du smic (les allègements sont dégressifs jusqu'à 1,6 smic). Pour faciliter le recrutement des jeunes sans expérience ni diplôme, Olivier Duha propose de créer un salaire différencié à l'embauche: un «smic jeune» qui, via une baisse des charges patronales, laisse inchangé le salaire net mais diminue le coût du travail. «Le taux d'emploi des jeunes non qualifiés a progressé dans tous les pays où cette mesure a été instaurée», plaide Olivier Duha.

Côté réglementation, l'association adhère «à 120%» à la simplification envisagée du recours au chômage partiel, et préconise la mise en place d'un «contrat de travail unique, avec des droits progressifs pour les salariés et une simplification des procédures et des coûts de licenciement». L'association Parrainer la croissance -réseau de 1800 entrepreneurs- propose quant à elle quatre mesures pour faciliter l'emploi des seniors et des jeunes dans les PME.

Elle préconise de mettre en place un «pacte national grands groupes-PME» afin de permettre le recrutement dans les PME de seniors touchés par des plans seniors dans les grandes entreprises. «Cette mesure serait financée par une réduction totale des charges patronales afin de compenser leur plus fort salaire», explique Denis Jacquet, son président, qui suggère aussi d'exonérer de charges pendant un an l'embauche d'un plus de 50 ans chômeur depuis plus de six mois. Pour favoriser le recrutement de jeunes diplômés en mal d'insertion, l'association propose d'autoriser les stages de plus de trois mois en vue d'une préembauche.

Enfin, elle suggère de mettre en œuvre «un moratoire sur les licenciements» afin de permettre aux PME de licencier, «sous condition de retour à meilleure fortune sous 18 mois», sans coût ni procédure. «Ainsi capables de s'adapter, elles survivront au lieu de disparaître et pourront réembaucher», plaide Denis Jacquet.